



D13_5588

Paris, 28 octobre 2013

Monsieur Maurice GEORGES
Directeur de la DSNA
DGAC
50 Rue Henry Farman
75720 PARIS CEDEX 15

Objet : Plan d'affectation des fréquences 8.33Khz en-dessous du FL195

Ref : AIC A09/13

Monsieur le Directeur,

Le SIA a publié récemment l'AIC A09/13 concernant la mise en oeuvre de l'espacement « à 8.33 kHz » au-dessous du FL 195 et ses conséquences sur l'équipement des usagers.

Consciente de la problématique concernant la pénurie de fréquence, la FFVV encouragera les clubs à rénover leur parc de radios pour les faire évoluer vers cette nouvelle norme.

Néanmoins vous devez bien être conscient que ceci représente un investissement financier conséquent et un challenge technique complexe pour nos associations, et que même avec la meilleure volonté ceci prendra beaucoup plus de temps que les 4 ans qui nous séparent du 1er Janvier 2018.

Par conséquent, pour des raisons d'accès à l'espace aérien mais également de sécurité des vols, il est indispensable que la DSNA maintienne un nombre conséquent de fréquences avec un espacement 25khz dans les espaces et sur les aérodromes fréquemment utilisés par les vélivoles, comme le prévoit le paragraphe 2.2.2 de cette AIC.

Afin d'apaiser les inquiétudes des licenciés de la FFVV, et de nous permettre de nous préparer dans la sérénité, je vous remercie de bien vouloir préciser la stratégie de la DSNA en la matière, et de vous engager à maintenir en espacement 25Khz, après le 1er Janvier 2018 et le plus longtemps possible, les fréquences affectées :

.../...



- aux aérodromes en Auto-Info,
- aux aérodromes AFIS et TWR sur lesquels une association de vol à voile est basée,
- aux AFIS et TWR gérant des espaces aériens fréquemment fréquentés par les planeurs, ou des aéroports potentiellement utilisables comme des terrains de dégagement,
- aux SIV gérant des TMA de classe E, D et C et aux UIV, sachant que la séparation de fréquence entre IFR et VFR est souvent pratiquée par les SNA,
- aux secteurs de contrôle des CRNA gérant l'espace aérien de classe E ou D supérieur au FL115 au-dessus des Alpes, du Massif Central et des Pyrénées, ainsi que les fréquences de travail actuellement accordées aux vélivoles (122.65, ...)

Les experts de la FFVV restent à votre disposition pour discuter avec vous de ces points en temps utile.

Dans l'attente de votre réponse, veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président



Jean-Emile ROUAUX

Copie : MALGH, CNFAS